

FabLab Mons

ROI - Règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement est tenu à la disposition des usagers et affiché dans les locaux.

1. Accès

Le FabLab est accessible à ses :

- usagers adhérents ;
- usagers de droit.

Les usagers adhérents sont les personnes qui versent une cotisation.

Les usagers de droit sont les personnes dispensées de cotisation. Elles sont désignées par le Comité de Gestion du FabLab. Il s'agit principalement des étudiants des écoles, des hautes écoles et des universités partenaires.

Une même personne peut être usager adhérent et usager de droit.

Tout usager accédant au FabLab doit être en mesure de présenter sa carte d'adhérent qui comprend une zone « habilitation » aux machines. Pour les machines Ultimaker 2, laser Cyborg, découpe vinyle et scanner 3D, l'habilitation signifie que la personne a suivi avec succès la formation initiale. Pour les autres machines, l'habilitation signifie que la personne a suivi avec succès une formation spécifique à celles-ci.

La capacité maximale du FabLab est de 15 personnes (sans compter les visiteurs). Il est demandé aux usagers de réserver leur séance et d'utiliser les services du FabLab en bonne intelligence avec les autres usagers.

Les usagers s'engagent à respecter le présent règlement d'ordre intérieur.

Les machines du FabLab ne peuvent pas être utilisées pour produire des objets ou des ensembles destinés à être vendus.

2. Attitudes / Responsabilité/ Documentation des projets / Confidentialité

Les usagers du FabLab doivent faire preuve d'un comportement amical et respectueux.

Les usagers sont responsables de :

- la sécurité : savoir travailler sans abimer les machines et sans mettre en danger les autres personnes; respecter les consignes de sécurité propres à l'utilisation de chaque machine ;
- la propreté : laisser chaque poste de travail rangé et propre après chaque utilisation ; les rangements s'effectuent au fur et à mesure ; les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les poubelles. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.
- le stockage : le FabLab n'est pas un local de stockage; seuls les travaux en cours peuvent être stockés dans la limite des espaces de rangement disponibles et cela sous la seule responsabilité de leur auteur. Le FabLab n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration.

La confidentialité des réalisations doit rester limitée. Les usagers documenteront la majorité de leurs projets et les mettront à la disposition de la communauté.

Les usagers acceptent la diffusion de leurs travaux sur les médias (presse, radio, TV, Internet/réseaux sociaux) afin d'assurer la promotion du FabLab.

Des exceptions à ces principes de confidentialité et de diffusion seront soumises à l'approbation du Comité de gestion du FabLab.

3. FabLab Manager

Un animateur du FabLab (FabLab Manager) est présent en permanence dans le FabLab. Son rôle est d'accompagner, de conseiller, de former, d'animer, de maintenir les machines en état, ...

En cas d'indisponibilité, le Fab Manager aura délégué sa responsabilité à un tiers qui sera référent et responsable. Le nom de cette personne sera clairement affiché.

4. Obligations et interdictions relatives à l'informatique, aux machines et au matériel en général

Il est interdit de travailler seul dans le FabLab.

Il est interdit :

- d'installer des logiciels sur les ordinateurs du FabLab ;
- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel ;
- d'emporter hors des locaux les matériels mis à la disposition ;
- de copier, de pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright ;
- de faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui.

Les usagers respecteront les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les usagers sont responsables des conséquences de l'utilisation des objets qu'ils réalisent.

Les téléchargements de fichiers en rapport direct avec les projets sont autorisés. Ils resteront cependant limités en volume et seront effectués en conformité avec les lois en vigueur.

Les fichiers des usagers seront transférés sur un support personnel afin de ne pas encombrer les PCs du FabLab.

Une machine ne peut être utilisée que si elle a été dûment réservée.

Aucune machine ne doit être utilisée avant que son utilisateur n'ait reçu une instruction préalable fournie par une personne habilitée. Cette instruction doit être attestée sur la carte d'adhérent de la personne et enregistrée auprès du FabLab.

Chaque machine doit être utilisée sur la base de la fiche d'instruction prévue pour une utilisation normale.

L'utilisateur ne doit jamais s'éloigner d'une machine pendant un processus.

En cas de problème pendant l'exploitation, il faut immédiatement arrêter la machine et appeler le Fab Manager.

Les machines les plus sensibles ne peuvent être utilisées sans autorisation. Il s'agit:

- de la découpeuse/graveuse laser ;
- des fraiseuses.

5. Obligations et interdictions relatives aux locaux

Il est interdit :

- de fumer dans le local ;
- de manger ou boire à proximité des matériels (machines, PCs, imprimantes, etc ...).

Les usagers doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement (informer le Fab Manager d'une part et noter le problème dans la logbook sans oublier de dater l'information d'autre part). En cas de panne d'une machine, l'utilisateur pose une pancarte sur celle-ci et note dans le log book l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines y compris les ordinateurs, et les imprimantes.

6. Cotisation / tarifs d'utilisation des machines / consommables.

La cotisation au FabLab est fixée pour un mois ou pour une année. Le cotisant doit par ailleurs participer à une formation initiale obligatoire avant de pouvoir accéder aux machines :

	Formation initiale (1)	Mois	Année
Catégorie 1 : étudiants (2) et demandeurs d'emploi	30 €	10 €	60 €
Catégorie 2 : autres personnes physiques	45 €	15 €	90 €
Catégorie 3 : professionnels	60 €	20 €	120 €

(1) obligatoire pour tous - laser, Ultimaker, scan 3D et découpe vinyl- durée 4 heures

La cotisation est due en un seul versement.

Toute personne n'ayant pas versé sa cotisation se verra interdire l'accès au FabLab.

Le Comité de Gestion du FabLab se réserve le droit de refuser toute adhésion sans devoir se justifier.

Les coûts d'utilisation des machines et les consommables ne sont pas compris dans la cotisation.

Coûts des formations avancées (en €/heure/personne) :

- catégorie 1 : 10 €/heure/personne
- catégorie 2 : 15 €/heure/personne
- catégorie 3 : 20 €/heure/personne

Les consommables utilisés et les coûts d'utilisation des machines sont à la charge de chaque usager. Les tarifs (voir point 7) sont affichés dans les locaux et mis à jour en fonction des acquisitions de matériel et de l'évolution des prix d'achat.

7. Tarifs

	Catégorie 1 : tarifs étudiants et demandeurs d'emploi	Catégorie 2 : Tarifs autres personnes physiques	Catégorie 3 : tarifs professionnels
Graveuse laser Matière première non incluse	1 ^{ère} minute : 2€ 2 ^{ème} minute : 1 € 3 ^{ème} minute : 0,5 € 4 ^{ème} minute et suivantes : 0,25 €/min	1 ^{ère} minute : 3€ 2 ^{ème} minute : 1,5 € 3 ^{ème} minute : 0.75 € 4 ^{ème} minute et suivantes : 0,38 €/min	1 ^{ère} minute : 4€ 2 ^{ème} minute : 2 € 3 ^{ème} minute : 1 € 4 ^{ème} minute et suivantes : 0,5 €/min
Imprimante 3D Elite	0,5€/g + 0,06 €/min	0,75€/g + 0,09€/min	1€/g + 0,12 €/min
Imprimantes 3D Ultimaker	0,05 €/g + 0,005 €/min	0,075 €/g + 0,007 €/min	0,1 €/g + 0,01 €/min
Découpe vinyl	Consommables (sur devis)	Consommables (sur devis)	Consommables (sur devis)
Autres machines sauf atelier classique	1€/min	1€/min	1€/min
Fraiseuse Heiz (1) Matière première non incluse	0,03€/min	0,045€/min	0,06€/min
Atelier classique	gratuit	gratuit	gratuit
Atelier électronique	Consommables (sur devis)	Consommables (sur devis)	Consommables (sur devis)
Conseil / assistance	0 €/ heure	25 €/ heure	50 €/ heure

(1) Les fraises cassées seront facturées.